

talent de près de vingt millions, le chiffre total des importations de la Grande-Bretagne avait baissé de \$90,000,000. Peut-on trouver quelque chose qui soit un plus bel éloge de la position que le Canada a prise sur le marché anglais dans le court espace de temps que notre tarif a été en vigueur.

M. LANDERKIN: C'est un excellent commerce de préférence.

Le MINISTRE DES DOUANES: Je ne comptais pas occuper si longtemps l'attention de la Chambre, mais la lecture des tableaux m'a pris plus de temps que je ne supposais. Je n'ai pas essayé de traiter ni de critiquer la partie financière du discours du ministre des Finances, car le ministre du Commerce, dans une critique habile et loyale a expliqué et défendu l'administration du gouvernement qui peut avoir désapprouvé ces messieurs désireux sûrement de résultats plus considérables, mais qui permettra de voir clairement que le gouvernement, autant que le permettent le bien-être et la prospérité du Canada, est décidé à mener économiquement les affaires du pays, sans enterrer son développement.

M. DAVIN: Et le sucre?

Le MINISTRE DES DOUANES: Un des éléments de la politique introduite par le gouvernement a justement été de relier ensemble les colonies et la mère-patrie. Je dirai à mon honorable ami que je n'ai jamais réclamé l'honneur d'avoir agi seulement au bénéfice de la mère-patrie et des colonies dans notre préférence de tarif pour l'Angleterre et ses colonies. Nous veillons en cela au développement de nos propres intérêts comme à celui de la mère-patrie. Les réductions de taxes sont avantageuses au Canada, comme la préférence que le Canada accorde est avantageuse à l'Angleterre. Il en est de même à l'égard des Antilles. Qu'a dit le chef de l'opposition à l'égard du présent tarif des sucre[s]?

Il a déclaré que nous avions adopté la saine politique qu'il nous avait recommandée l'an dernier, parce que, sous l'empire de l'ancien tarif, notre commerce des Antilles était tombé à rien. Il m'a été impossible dans le temps, de me rappeler où et à quelle date l'an dernier, l'honorable député nous avait donné ce conseil, car il ne nous dit pas quel jour il a parlé ainsi, et à quelle page nous pourrions retrouver ses paroles. Un des membres de cette Chambre me dit qu'après avoir parcouru les Débats, à la hâte il est vrai, il n'a pu trouver la déclaration de l'honorable chef de l'opposition. Je ne voudrais pas affirmer que celui-ci n'a pas prononcé ces paroles, mais il n'a pas indiqué à la Chambre à quelle page des Débats nous pourrions les lire.

Sir CHARLES TUPPER: Le collègue de

l'honorable ministre des Douanes pourrait le renseigner à ce sujet.

Le MINISTRE DES FINANCES: L'honorable chef de l'opposition ne peut nous dire quand il a prononcé ces paroles, pour la bonne raison qu'il ne les a jamais prononcées.

Le MINISTRE DES DOUANES: Si l'honorable chef de l'opposition a prononcé ces paroles, je parcourrai volontiers les Débats pour les trouver, mais je ne me rappelle pas du tout que l'honorable député ait jamais proposé une mesure semblable à celle que nous présentons. J'accepte sa parole, mais je ne me souviens pas de l'avoir entendu faire cette recommandation. Mais en prenant sa parole, je lui demande dans quelle position il met l'ex-ministre des Finances et le parti qui a appuyé celui-ci. L'an dernier nous n'avons nullement changé les droits sur le sucre brut, nous les avons laissés tels qu'ils étaient sous le gouvernement précédent; et c'est la question du sucre brut, et non celle du sucre raffiné qui affecte le commerce des Antilles.

M. FOSTER: Mon honorable ami prétend-il que la question du sucre raffiné n'intéresse pas les Antilles ?

Le MINISTRE DU COMMERCE: Les deux intéressent les Antilles, mais nous discutons dans le moment la question du sucre brut. L'honorable député sait cela ou du moins il devrait le savoir; mais il peut bien arriver qu'il ne le sache pas, car son chef nous a dit hier soir que le tarif de l'ex-ministre des Finances avait ruiné le commerce des Antilles.

Sir CHARLES TUPPER: Non.

Le MINISTRE DES DOUANES: Bien, c'est sous l'empire de l'ancien tarif, et nous n'avons fait aucun changement à ce sujet. Nous n'avons fait rien autre chose que réduire le droit sur le sucre raffiné, de diminuer la protection accordée au raffineur, 14 cents par chaque 100 livres. Nous avons laissé le droit sur le sucre brut tel qu'il était, et ce n'est qu'au sujet du sucre brut que nous donnons une préférence aux planteurs des Antilles qui ne seront pas seuls à en profiter, ainsi que l'admet l'honorable député qui considère que ce sera là un grand avantage pour les provinces maritimes et tout le Canada.

J'ai parlé du sucre, ainsi que l'honorable député me l'avait demandé, et j'aime à croire que l'on m'a bien compris.

M. BENNETT: Parlez-nous maintenant de la réduction des frais de port des lettres destinées à l'Angleterre, réduction que vous avez annoncée à Toronto.